



Rupture contrat pour fausse information

Par marilyne

Je rencontre un souci une société de location de defebrillateur.

Lorsque que j'ai signé le contrat la somme était de 122 euros. J'ai reçu le document ou les prélèvements était de 151 euros. Sachant qu'ils m'ont prélevé deux sommes en un mois. Ce qui n'était pas prévu. J'ai donc coupé les prélèvements envoyé le matériel avec courrié. Le matériel m'est revenu. On me dit que je ne peu pas mettre fin à mon contrat car j'ai signé pour 60 mois. Mais j'ai signé pour 122 euros par mois pas plus.

Que faire?